

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

Interview de Gérard Filoche à l'Humanité

« Les décisions collectives doivent l'emporter »

- Social - Retraites -

Date de mise en ligne : samedi 24 avril 2010

Démocratie & Socialisme

Un consensus national sur les retraites, tel que le propose Manuel Valls, est-il possible ?

C'est absolument impossible vu les propos du gouvernement. Avant même que la concertation s'engage, Éric Woerth a écarté toutes solutions ayant trait aux impôts, aux cotisations sociales et aux prélèvements qu'il qualifie d'obligatoires. Sarkozy prétendait que tout serait mis sur la table, ce n'est pas le cas. Comme l'a suggéré à un moment donné le COR, le meilleur levier à actionner serait la modulation des cotisations sociales. Nous voulons une retraite à 60 ans avec (un nombre d'annuités réaliste, c'est-à-dire moins (de 40, puisque les Français travaillent aujourd'hui en moyenne 36,5 ans, selon l'Insee. Les pensions doivent être calculées en fonction des dix meilleures années de salaire et non sur vingt-cinq ans car cela entraînerait, selon l'Insee, une baisse des pensions. Les retraites doivent être indexées sur l'évolution des salaires, aucune ne devant être inférieure au smic. (C'est un choix de société.

Comment interprétez-vous les divergences au sein du PS ?

Beaucoup de gens qui s'expriment ne représentent qu'eux-mêmes. Comment apprécier les positions du PS si ce n'est au travers des documents votés dans ses instances ? Les décisions collectives doivent l'emporter sur les propos individuels. (Le texte voté au bureau national défend le principe de l'âge légal de la retraite à 60 ans. Je veux bien croire que certaines personnes aient goût à se parjurer mais s'ils adoptent unanimement un tel texte, ils doivent respecter leur vote. Dans ce texte, tout n'est pas précisé, notamment le niveau des retraites. Le débat doit donc être ouvert. Deux Français sur trois n'atteignent pas les 60 ans en étant en situation de travail : ils sont inaptes, ou au chômage, ou malades mais ils ne travaillent pas. La durée de cotisation a diminué, contrairement à ce qu'exigeait la loi Fillon. Puisque le PS défend les 60 ans et qu'il s'oppose (à baisser le niveau des retraites, il ne peut accepter l'allongement des annuités. Ce serait contradictoire.

Le 21/04/2010